

doute lui indiquera que l'homme en question n'a pas obtenu assez de points pour l'instruction, la formation ou les qualifications. Le fonctionnaire qui l'a examiné a peut-être décidé de lui accorder seulement 5 points sur 15 pour l'initiative personnelle. Il n'est peut-être pas rangé dans la catégorie de ceux qui pourraient trouver un emploi. Pour renverser la décision, le ministre aura besoin de beaucoup d'autres renseignements, que je suis peut-être en mesure de lui fournir.

Comme tous les autres députés, j'hésite à demander au ministre ou à un de ses fonctionnaires de faire une exception à moins d'avoir une raison valable. Si cet homme était ici, ces raisons valables seraient peut-être évidentes, mais je ne puis les exposer au ministre. A mon avis, comme une personne qui fait une demande de l'étranger ne peut pas, en dernier ressort, faire appel à la Commission en invoquant des raisons humanitaires et en essayant d'exciter sa compassion, comme peut le faire une personne qui demeure au Canada, le ministre devrait songer sérieusement à modifier les conditions requises. On pourrait peut-être les remanier de façon à donner plus d'importance à celles qui répondraient aux besoins de la situation actuelle.

J'ai décrit deux cas qui, j'espère, seront utiles. Ils sont sûrement concrets. Ils relèvent des critères mêmes de la sélection des immigrants car celle-ci dépend d'une appréciation objective. Je le répète, les fonctionnaires de l'immigration font de leur mieux, mais j'ai voulu signaler ces deux seuls cas au ministre.

Pour conclure, monsieur le président, je tiens à commenter brièvement une question qui ne relève pas directement des crédits. J'en aurai pour deux minutes au plus. La question découle des crédits. Lorsqu'on invite des immigrants au Canada, on doit faire des efforts pour les encourager à devenir citoyens. Plus je rencontre des Canadiens de citoyenneté récente, plus je suis frappé par la faible proportion de ceux qui deviennent citoyens après avoir été résidents pendant la période requise. A chaque élection, fédérale ou provinciale, chaque fois qu'on me présente la liste des électeurs de ma circonscription, je suis à la fois étonné et découragé de voir que pas tous, et même moins de la moitié de ceux qui ont droit à la citoyenneté après avoir habité ici le nombre d'années réglementaire, sont devenus citoyens. Pourtant, monsieur le président, la plupart voudraient bien. Je leur ai parlé, et ils m'ont donné à entendre qu'ils ne peuvent acquérir la citoyenneté canadienne en raison des exigences des tribunaux

de naturalisation, des épreuves qu'on leur fait subir et des pertes d'argent que leur cause l'absence au travail, alors que pour eux chaque sou compte.

• (5.00 p.m.)

Je n'en dirai pas davantage à ce sujet, car je sais que j'enfreins le Règlement; toutefois, je fais appel au ministre, qui s'intéresse à ceux que son ministère aide et reçoit au Canada, pour qu'il modifie la procédure de naturalisation et l'épreuve que doivent subir les candidats.

Je ne sais si le ministre aura le temps de traiter des questions que j'ai soulevées. D'ailleurs, je me demande s'il veut le faire, à cette étape-ci. J'espère que son ministère étudiera attentivement mes propositions, non pas parce que je les fais, mais parce que, d'après mon expérience, elles sont dignes d'attention.

[Français]

M. Lachance: Monsieur le président, je n'aurai que quelques mots à dire, à ce stade-ci.

Je crois que les honorables députés se sont déjà tous associés aux sentiments de sympathie qui ont été exprimés dans le monde à l'égard des sinistrés du terrible séisme qui a sévi en Sicile récemment.

Je sais que l'honorable ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration (M. Marchand) a déjà donné l'assurance à la Chambre que des mesures spéciales seraient prises pour faciliter la venue et, par conséquent, l'établissement au pays du plus grand nombre possible de ces sinistrés.

Or, une partie importante des électeurs de la circonscription de Lafontaine—que je représente ici—sont d'origine italienne. Ils fondent de grands espoirs sur les mesures spéciales qu'a annoncées l'honorable ministre, il y a déjà un certain temps. Mais le temps passe et les résultats semblent tarder. L'honorable ministre pourrait-il nous donner des détails sur les résultats des mesures spéciales qui ont été prises par son ministère, à cette occasion?

De plus, monsieur le président, j'aimerais faire remarquer, à l'instar d'autres députés, j'en suis sûr, qu'un grand nombre de citoyens qui ont émigré au Canada depuis 10, 20 et 25 ans n'ont jamais demandé de devenir citoyens canadiens. C'est peut-être un problème qui relève du service de la citoyenneté, mais je me demande si l'honorable ministre n'aurait pas quelque chose à dire à ce sujet?